



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les programmes de financement Ségur numérique pour les ESMS en Île-de-France




Présentation enregistrée le 29/03/2022



Introduction

Julie LAGRAVE

Co-directrice

Direction de l'Innovation, de la Recherche et de la
Transformation numérique – ARS Île-de-France

Solenne DE ZELICOURT

Directrice adjointe

Direction de l'Autonomie - ARS Île-de-France



I / INTRODUCTION ET CONTEXTE

II / LES PROGRAMMES DE FINANCEMENT ESMS NUMERIQUE ET SONS

III / L'APPEL A PROJET REGIONAL 2022

IV / ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE DEMARCHE DE CANDIDATURE



Avant de débiter...



Je (re)nomme mon nom d'utilisateur : « **Etablissement – Nom Prénom** »



Mon micro et ma caméra sont coupés



Les questions doivent être posées par écrit, j'utilise l'onglet « **Questions et Réponses** » / **Q. et R.** pour rebondir, poser mes questions ou commenter. Une réponse concise/synthétique sera effectuée à l'écrit, voire si le temps le permet, à l'oral à la fin de chaque partie. Si besoin un retour dédié sera fait par email ou par une prise de contact.



Mme Charline AUZOU
Directrice de projet SEGUR
numérique



Mme Céline LAGREE
Directrice de projet ESMS
Numérique



M. Mohamed ELKHOMRI
Chef de projet SI ESMS
Numérique



Mme Domitille RIFFAUD
Chef de projet SEGUR
numérique



M. Valentin SOLIMEO
Chargé de mission déploiement
eSanté – ESMS Numérique



Mme Charlotte LE BRUN
Conseillère technique personnes âgées
et personnes en situation de handicap
URIOPSS Ile-de-France



M. Mehdi ZINE
Responsable de projets
médico-social



agence nationale
de la performance sanitaire
et médico-sociale

Mme Soizic PERIS-Y-SABORIT
Gestionnaire de projet



agence nationale
de la performance sanitaire
et médico-sociale

Mme Anne CAZENAVE
Chef de projet



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



- INTRODUCTION ET CONTEXTE -

Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins

Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.

Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision **consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



- **L'enjeu principal du programme ESMS numérique est de faciliter la transformation du secteur médico social et social**



- Faciliter la **coordination** des professionnels et l'**échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer l'**accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

*Faciliter la transformation du
secteur au bénéfice des personnes
accompagnées et des professionnels*

- **Pour répondre à cet enjeu, le programme ESMS numérique a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur**



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé et interopérable (DUI) pour l'ensemble des ESSMS**.
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**. Sa mise en œuvre bénéficie des crédits du **Ségur du numérique** en santé dédiés au secteur médico-social.



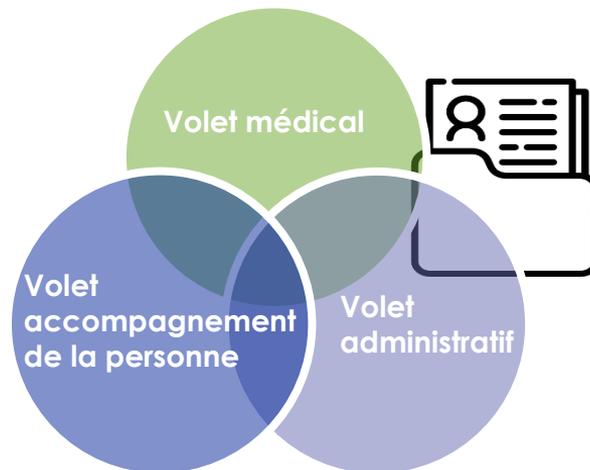
600 M€

sur



5 ans

Le **dossier usager informatisé** est un **outil de suivi et de partage d'informations** entre les professionnels (médicaux, paramédicaux, médico-sociaux) mais aussi avec l'usager et ses accompagnants (familles, aidants). Les informations sont complétées par les professionnels des structures ou du soin, la personne elle-même ou ses proches.



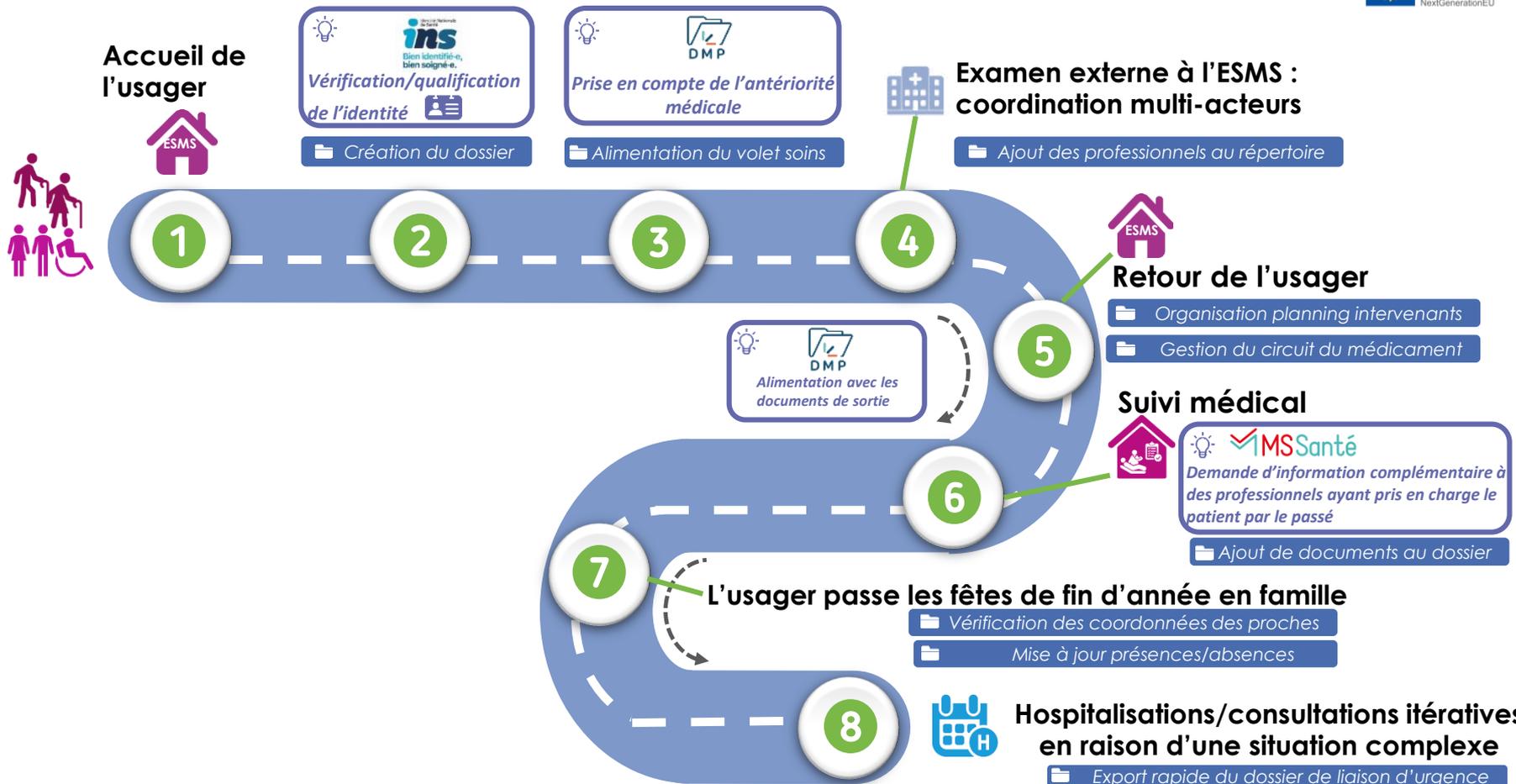
Il permet :

- De mieux construire et de suivre le projet personnalisé de la personne
 - D'éviter les ruptures en cas d'évolution des besoins, de changement d'établissement médico-social, de retour à domicile ou d'hospitalisation.
 - À l'usager d'évaluer les services rendus et d'être un acteur de son propre parcours
-

Les atouts d'une solution de Dossier Usager Informatisé (DUI)

Le numérique: un levier pour accompagner les évolutions dans les champs social et médico-social





ANNEXE : Les référentiels et services socles régionaux : objectifs principaux

DMF

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

FACILITER l'accès du patient à ses données de santé au travers du volet documentaire de

mon
ESPACE
SANTÉ

FACILITER le partage fluide des informations médicales

CONSULTER l'historique de santé

Identité Nationale
de Santé
ins

Bien identifié-e,
bien soigné-e.

GARANTIR & SÉCURISER l'identification des usagers

FACILITER l'échange et le partage des données

CONTRIBUER à l'identification unique de l'utilisateur

MS Santé

ESPACE SÉCURISÉ

ÉCHANGES de données de santé :

- Avec les libéraux et les structures (laboratoires, cabinets de radiologie, pharmacies,...)
- Avec l'utilisateur lui-même au travers de

mon
ESPACE
SANTÉ

TERR-
eSANTÉ
SIMPLIFIONS-NOUS LA SANTÉ

IDENTIFIER les intervenants de l'équipe de soins

RENFORCER la coordination ville/hôpital/ médico-social

ALERTER lors d'une hospitalisation et sécuriser le retour au sein de l'ESMS

ACCÉDER au dossier en mobilité et échanger via le tchat



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

- PRESENTATION DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT A DESTINATION DES ESMS -



Leviers financiers : Ségur SONS et programme ESMS Numérique (2022)

- Rappel : Le secteur social et médico-social dispose d'une **enveloppe initiale de 600 M€ (→ reste 464 M€ à partir de 2022)** allouée dans le cadre du **Ségur du Numérique en santé**.

Cette enveloppe est à répartir entre le programme ESMS numérique et le dispositif SONS, qui poursuivent de façon complémentaire un objectif commun : **déployer massivement les usages en matière d'échange et de partage des données de santé entre professionnels et avec les usagers**

Elle doit permettre de traiter en parallèle



1

L'acquisition logiciel (DUI) par des ESSMS de l'ensemble des domaines



2

L'accélération de la montée de version des DUI vers des logiciels « référencés Ségur »,



3

L'accompagnement au changement des pratiques vers les nouveaux usages de services numériques



4

+ Pour les petits OG : financements pour l'équipement matériel / infrastructures et / ou de l'AMOA

- L'articulation proposée permet de couvrir ces enjeux selon les situations des ESSMS éligibles au financement dans le cadre du Ségur du Numérique en santé.

Un programme pour généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur

Pour QUI ?

Structures éligibles

- ▶ Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles)
- ▶ En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)

Comment ?

- ¶ Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux (à partir du 15 mars)
- ¶ A partir de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national*

COMBIEN ?

Pour les ESSMS qui n'ont pas encore de DUI :

- ▶ Pour s'équiper d'un DUI compatible avec Mon espace santé et déployer les usages
 - ▶ 7 K€ pour l'ESSMS
 - ▶ Jusqu'à 14,5 K€ pour l'éditeur s'il est référencé Ségur
 - ▶ Jusqu'à 12 K€ pour l'éditeur s'il n'est pas référencé Ségur

Pour les ESSMS qui sont déjà équipés d'un DUI :

- ▶ Pour déployer les usages : 5 K€ pour l'ESSMS

Pour les OG de petite taille :

- ▶ Financement pour l'équipement matériel : 20 K€ par ESSMS
- ▶ Financement pour des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et/ou au recrutement d'un chef de projet
 - ▶ Forfait de 15K€ pour le projet si recours au SAD
 - ▶ Forfait de 100 K€ pour le pilotage du projet

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Pour QUI ?

Structures éligibles

Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4600** **qui sont déjà équipés d'un DUI.**

Le client bénéficiaire est l'Organisme Gestionnaire (OG), identifiable à travers son numéro FINESS juridique.

A condition que la solution de DUI de l'éditeur soit référencée Ségur (respect des exigences attestées par un référencement par l'ANS, publié sur son site web)

➤ **Tributaire de l'arrêté de financement et du calendrier de publication des cahiers des charges des différents couloirs**

QUOI ?

Logiciel financé

Montée de version* d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), compatible *Mon espace santé*

Pas de surcoût pour le Client final, sur le périmètre strict de la prestation et pas d'impact sur le(s) contrat(s) Editeur-ESSMS existant(s)

COMMENT ?

Le financement est versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, **en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »** définie par les textes réglementaires

Le niveau de financement est déterminé **en fonction du nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire** :

- Donnée disponible, publique et fiable (FINESS).
- Référence :
 - En 2022 : base FINESS publiée par la DREES au 3 janvier 2022
 - En 2023 : 1^{ère} base FINESS publiée par la DREES en 2023

* : en parallèle, l'ESSMS peut bénéficier d'un financement à l'usage ESMS numérique

Zoom sur le financement d'une « Montée de version » dans le cadre du dispositif SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les établissements

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre de fonctionnalités et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des établissements **par l'éditeur de la solution référencée ou un distributeur officiel**

Ce mécanisme SONS est encadré par un arrêté

3 documents de référence sont disponibles en annexes de l'arrêté

1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement



Code	Titre	Version	Statut	Commentaire
001	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
002	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
003	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
004	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
005	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
006	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
007	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
008	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
009	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base
010	REQUIS	1.0	Actif	Exigence de base

3. Un document d'**Appel à financement (AF)**, explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter et les preuves à fournir par l'éditeur pour obtenir le référencement de sa solution.



Ces documents sont disponibles sur le [site de l'ANS](https://www.ans.fr).

Eligibilité au financement d'une « montée de version » dans le cadre du dispositif SONS



Le client bénéficiaire est l'**Organisme Gestionnaire** (OG) identifiable à travers son numéro FINESS juridique



Un OG peut passer une **commande pour un ou plusieurs ESSMS**, identifiables à travers leur numéro de FINESS géographique



Un OG peut passer **plusieurs commandes** dès lors que celles-ci concernent des ESSMS différents (FINESS géographiques différents).



Les numéros FINESS de référence sont ceux publiés par la **DREES au 3 janvier 2022** (extraction disponible sur data.gouv.fr), puis ceux de la 1ère extraction FINESS qui sera publiée par la DREES en janvier 2023

Un ESSMS ne peut bénéficier qu'une seule fois des financements de la vague 1 Ségur. Il est fortement recommandé que chaque OG réalise une commande unique pour l'ensemble des ESSMS concernés par un même DUI.



Par ailleurs, les ESSMS bénéficiaires d'un financement à l'équipement pour une acquisition/un renouvellement de solution de DUI **référéncée Ségur** dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique ne sont pas éligibles à la Prestation Ségur vague 1.

Seules les commandes passées **après la publication des arrêtés au JO** peuvent bénéficier du financement.



Comment savoir si mon DUI est référencé Ségur ?

Les solutions référencées sont publiées chaque semaine sur le site de l'ANS

Focus sur le dispositif SONS : Que dois-je faire en tant qu'organisme gestionnaire pour obtenir une version de mon DUI compatible « Ségur » ?



En tant qu'organisme gestionnaire je peux me rapprocher de mon éditeur référencé « Ségur » pour rédiger un devis éligible à la Prestation Ségur du dossier de spécification de référencement en vigueur. Mon éditeur édite un **bon de commande que je signe**. L'éditeur opère toutes les démarches auprès de l'Agence de Service et de Paiement (ASP), obtient l'avance de 30% et réalise la prestation. Une fois les paramétrages réalisés pour tous les ESSMS de mon organisme gestionnaire, **je signe la Vérification d' Aptitude**. Mon éditeur se charge d'obtenir le solde de la prestation Ségur qu'il a rendu pour mon organisme gestionnaire. Des contrôles a posteriori seront menés par la suite par l'ASP.

Janvier

Février

Mars

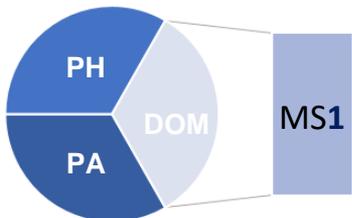
Avril

Mai

Juin

Juillet

DSR MS 1



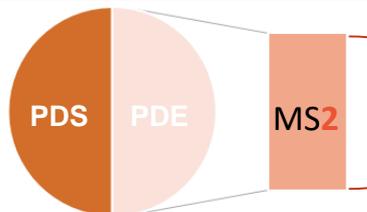
- Finalisation de l'appel MS1
- Candidature de éditeurs au référencement Ségur auprès de l'ANS
- Référencement Ségur auprès de l'ANS

PH : Personnes en situation de Handicap
PA : Autonomie des Personnes Âgées
DOM : Domicile

**** RAPPEL INSTRUCTION** : Tous les ESMS mentionnés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), les organismes gestionnaires de ces établissements et les groupements de coopération sociale et médico-sociale mentionnés dans l'article L. 312-7 du CASF, y compris les ESMS financés exclusivement par les conseils départementaux

Dossiers de Spécifications de Référencement MS 2

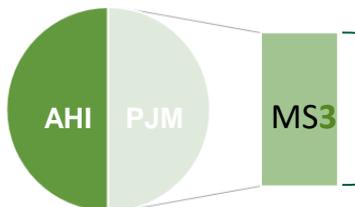
PDS : Personnes en Difficultés Spécifiques
PDE : Protection De l'Enfance



- Leviers et plan d'actions
- Formalisation DSR
- Pilotes
- Publication de l'AF MS 2
- Candidature des éditeurs au référencement Ségur auprès de l'ANS

Dossiers de Spécifications de Référencement MS 3

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion
PJM : Protection Juridique des Majeurs



- Préparation / Etat des lieux et priorisation
- Cible et freins associés
- Impact cœur de métier DSR
- Impacts services socles et autres TF
- Leviers et plan d'actions
- Formalisation DSR

	SONS	ESMS Numérique
--	------	----------------

FINANCEMENT EDITEUR MISE EN CONFORMITE	✓	✗
FINANCEMENT EDITEUR ⚠ ACQUISITION	✗	MS1 ✓ MS2 ✓ MS3 ✓
FINANCEMENT ESSMS EN FONCTION DES USAGES	✗	✓
FINANCEMENT ESSMS SUPPLEMENT AMOA/EQUIPEMENT	✗	+ Pour les grappes <u>uniquement</u>
PREREQUIS	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'arrêté de financement (+ écriture du cahier des charges/ Dossier de Spécifications de Référencement) - Logiciel référencé SEGUR 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection dans le cadre de l'appel à projets régional - Passage par le SAD pour PA/PH en acquisition (= mise en concurrence des éditeurs) - Editeurs référencés SEGUR (pour MS2/ MS3)

LEGENDE

- MS1 ✓ PA/PH/DOM
- MS2 ✓ PDS/PDE *
- MS3 ✓ AHI/PJM *
- ✓ Validé
- ✓ Validé sous réserve du référencement Ségur du logiciel métier
- ✗ Non valide

* PDS : Personnes en Difficultés Spécifiques ; PDE : Protection De l'Enfance ; AHI : Accueil, Hébergement, Insertion ; PJM : Protection Juridique des Majeurs

Critères de RECEVABILITE (ESMS numérique)

- ✓ Ouvert à tous les ESSMS mentionnés article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)
- ✓ **Incitation à la création de directions SI** mutualisées par la constitution de grappes
- ✓ Ouvert aux OG (ou regroupements d'OG « grappes ») d'idéalement plus de 15 établissements et moins de 49 établissements
- ✓ Possibilité de projets multirégionaux (conditionné à l'appréciation des ARS concernées)

PERIMETRE et modalités de FINANCEMENT

- ✓ **Financement de l'acquisition** d'un logiciel de DUI ou **mise en conformité** (= montée de version, faire évoluer ou développer les usages d'une solution existante)
 - + Un financement forfaitaire spécifique **AMOA** pour les OG de petite taille (moins de 15 ESSMS)
- ✓ **Deux sources de financement complémentaires : SONS** (versement à l'éditeur) + **ESMS Numérique** (versement à l'OG)*
 - **25,2 M€ au niveau national destinés au financement du SONS** (système ouvert et non sélectif)
 - **5 376 894 € pour l'IDF destinés au financement ESMS numérique**
- ✓ Financement par tranches : 50 % à **l'atteinte des cibles d'usages** (+ 50 % à l'équipement – « **avance sur les usages** » - pour les projets d'acquisition ESMS numérique)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



- SELECTION APPEL A PROJETS 2022 -

Deux leviers financiers en 2022

- **25,2 M € (géré au niveau national)** destinés au financement du **SONS** (système ouvert et non sélectif)
- **5 376 894 € pour l'IDF** destinés au financement **ESMS numérique**



CALENDRIER NATIONAL :
OUVERTURE LE **17 MARS**
ET FERMETURE LE **30 SEPTEMBRE**

EN IDF : DEUX FENÊTRES DE SÉLECTION
MI-MARS / MI JUIN
MI-JUIN / FIN SEPTEMBRE



Critères franciliens

- Maturité du projet
- Equilibre entre les secteurs (PA, PH, Domicile, PDS, PDE...)
- Equilibre entre statuts juridiques
- Bonne répartition territoriale des ESMS



Pourquoi deux fenêtres ?

- Pour laisser la chance aux OG de candidater à l'AAP
- Pour permettre aux ESSMS hors PA/PH/domicile de bénéficier d'un financement
- Pour fluidifier l'accompagnement des porteurs et limiter l'effet tunnel

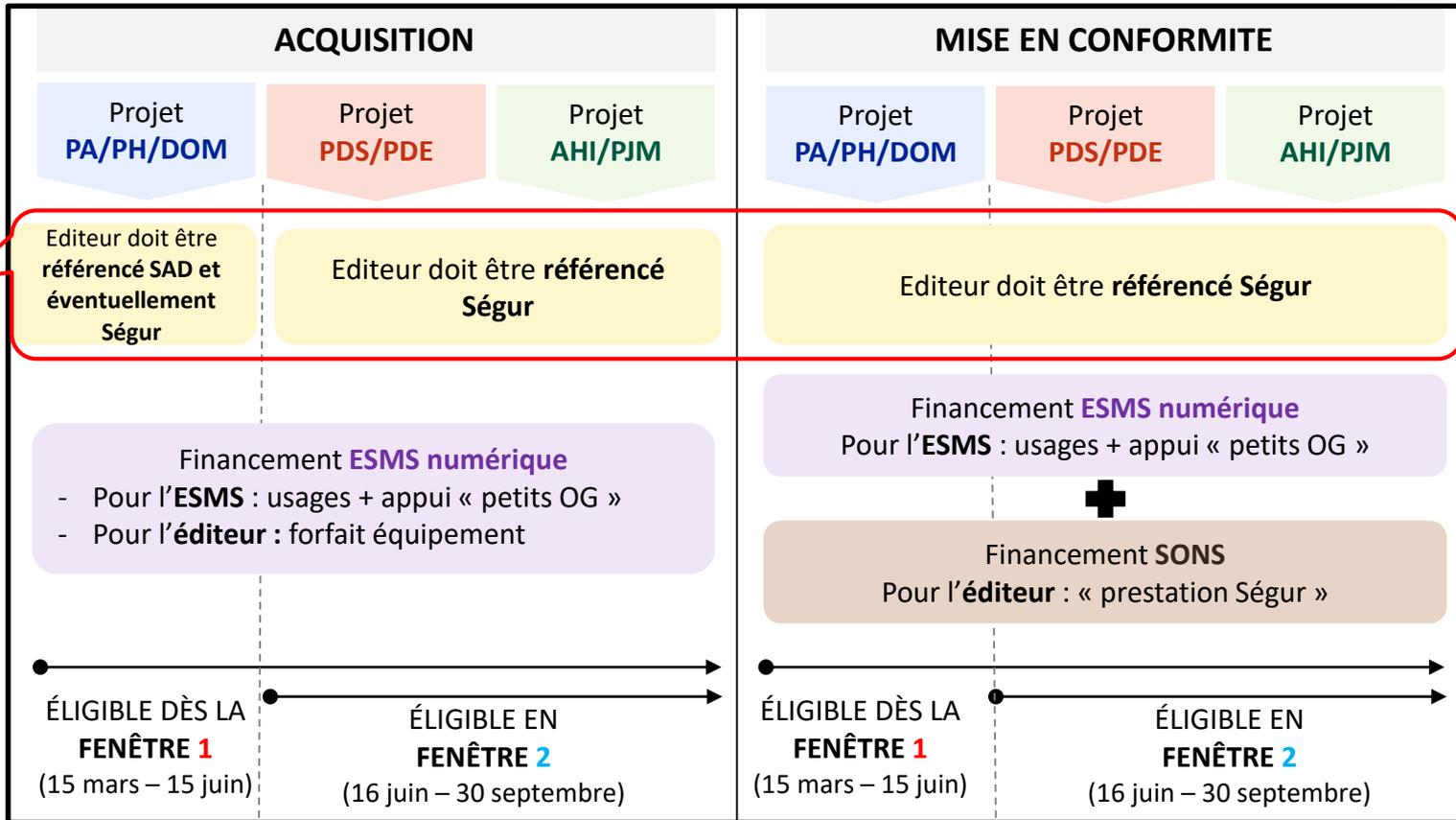
TYPOLOGIE DE
PROJET

CATÉGORIE MS

! PRÉREQUIS !



AAP 3





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



- ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE DEMARCHE DE CANDIDATURE -

Comment candidater ?

1

Site Web ARS IDF



2

Outil PAI numérique
« GALIS »

« GALIS »



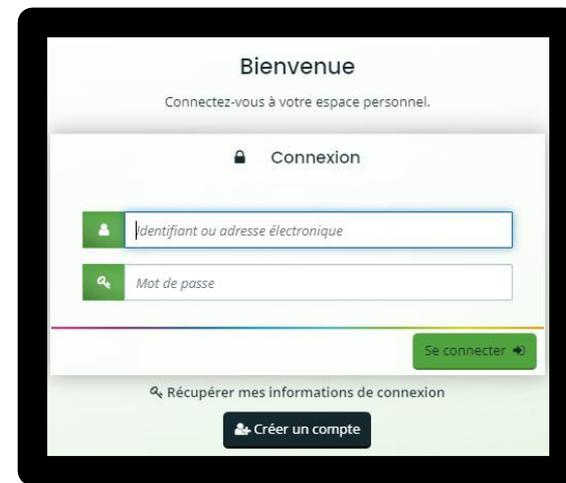
ESPACE USAGERS

<https://galis-subsventions.cnsa.fr/>

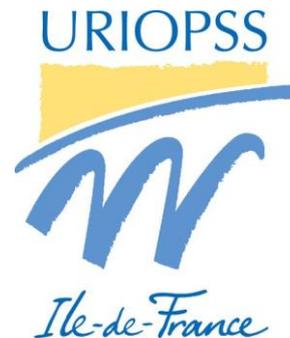
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ouverture-du-troisieme-appel-projet-pour-candidater-au-programme-esms-numerique>



Déposez votre candidature



Collectif SI MS IDF : les fédérations constitutives



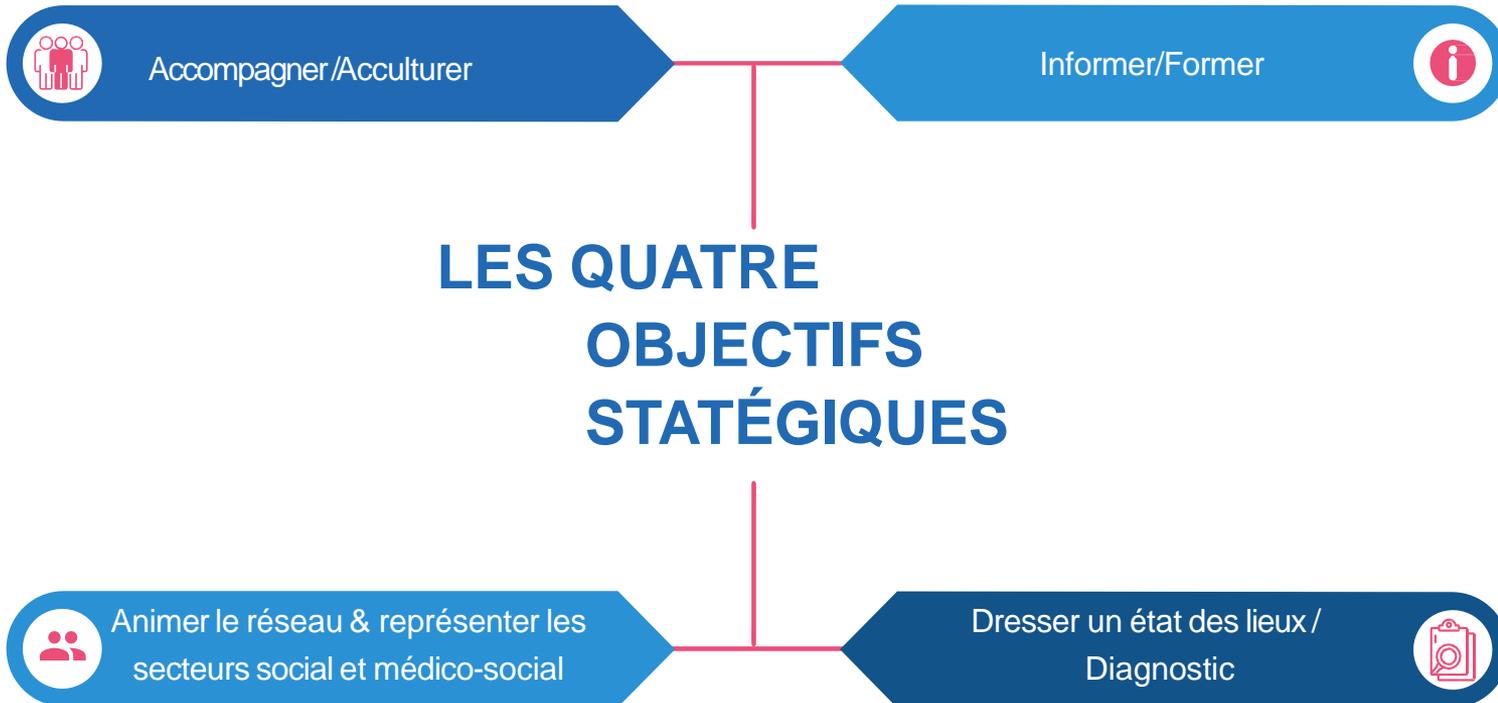
Collectif SI MS IDF :

Les missions



- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie numérique régionale
- Conseiller les organismes gestionnaires
- Recueillir et partager les bonnes pratiques
- Contribuer à poser un diagnostic de la maturité SI et des besoins (outils ; investissement à l'équipement, à son déploiement et à ses évolutions ; accompagnement au changement)

- Inciter et favoriser les coopérations entre organismes gestionnaires pour faciliter l'équipement numérique (mutualisation de compétences ; achats groupés)
- Relayer les informations et communications de l'ARS et du GIP SESAN
- Favoriser les remontées de terrain et mobiliser les organismes gestionnaires membres dans le cadre des travaux portés par l'ARS et par le GIP SESAN
- Elaborer des positionnements au nom du Collectif



Collectif SI MS IDF : les actions déjà engagées

ACTIONS



2022

Suivi de la phase d'amorçage ESMS Numérique

- Appui à la constitution de grappes Participation
- aux comités de sélection en Temps 2



Lancement du COPIL avec identification des enjeux stratégiques



Lancement des procédures de recrutement collégial



Présentation du Collectif aux ESSMS franciliens



Participation aux réunions intercollectifs de l'Anap



Collectif SI MS IDF : Les prochaines étapes



ACTIONS

2022

FIN 2022-
DÉBUT 2023

1ER
SEMESTRE

2ÈME
SEMESTRE

Constitution d'un annuaire DSI/RSI



Proposition d'outils pédagogiques /webinaires sur des thématiques identifiées



Lancement d'une stratégie différenciée en fonction des niveaux de maturité / groupes de travail



Collectif SI MS IDF : Les prochaines étapes



CYCLE DE WEBINAIRES ENVISAGE

- 01 L'écosystème du numérique en Ile-de-France
- 02 Les grandes orientations des politiques publiques
- 03 Piloter les SI en ESSMS
- 04 Cybersécurité et identitovigilance
- 05 RGPD
- 06 Mon Espace Santé

POUR CONTACTER LE COLLECTIF SI

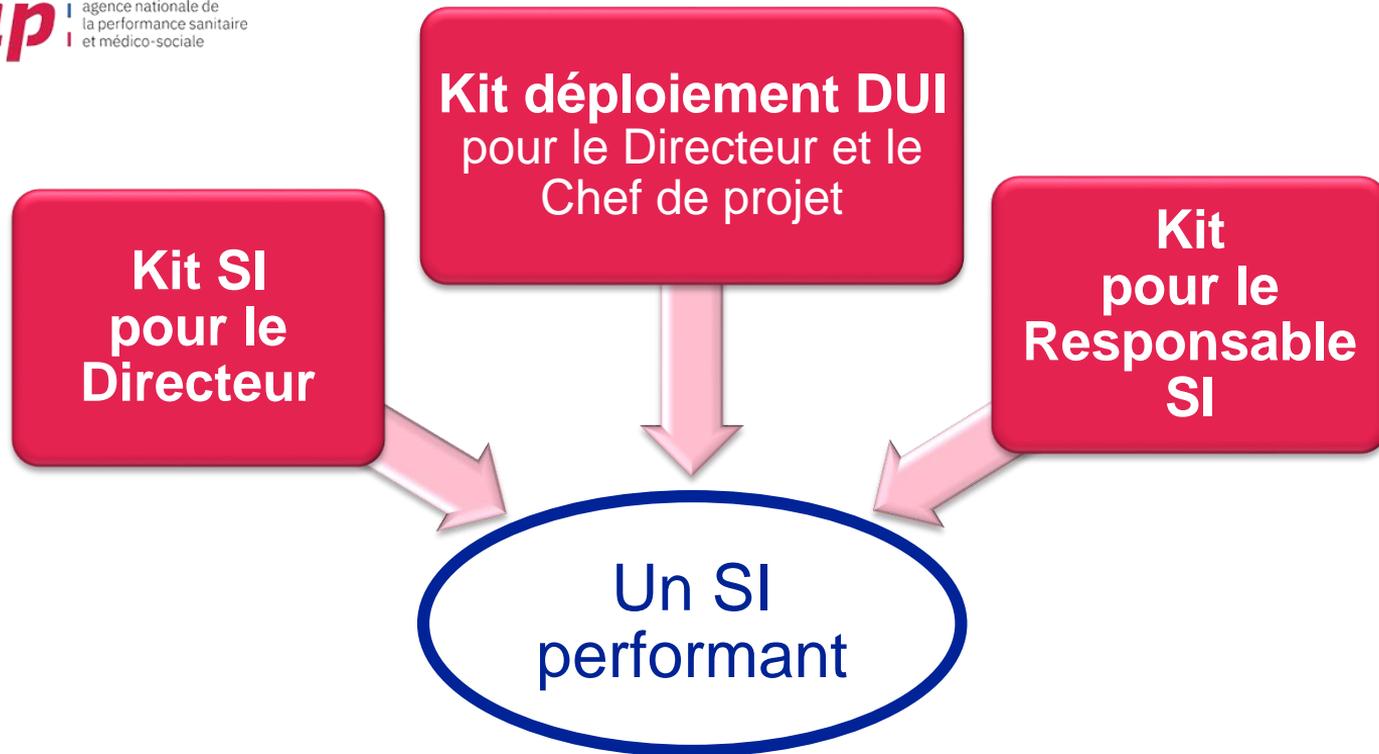
- Idf-collectif-si@uriopss-idf.fr

Nos objectifs pour les ESMS et OG :



Trois kits pour accompagner la transformation numérique dans le secteur médico-social

l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>



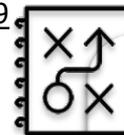
COMPRENDRE LES NOTIONS LIÉES AU SYSTÈME D'INFORMATION

- Pourquoi mobiliser le numérique dans une structure médico-sociale ?
 - 4 pages d'argumentaire
- En tant qu'ESMS, suis-je concerné par le RGPD ?
 - Les éléments pour comprendre
 - Les principales dispositions du RGPD à mettre en œuvre
 - Un autodiagnostic
- Comprendre l'urbanisation et l'interopérabilité
 - 6 pages pour avoir les notions clés
- Comprendre ce que sont la mutualisation et l'externalisation du SI
 - Les concepts et les grandes étapes d'un projet



FAIRE LE POINT DE LA SITUATION DU SI DE SA STRUCTURE

- Evaluer la maturité numérique d'une structure médico-sociale
 - Un autodiagnostic pour faire l'état des lieux de sa maturité et établir un plan d'action adapté
- Usage du numérique dans le secteur médico-social - 1er état des lieux national
 - Des enseignements issus de l'analyse des données du TdB pour se situer
- Cartographie fonctionnelle du SI médico-social



ENGAGER UNE STRATÉGIE SI EFFICACE AU SERVICE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Pourquoi élaborer une feuille de route SI / schéma directeur SI dans une structure médico-sociale ?
 - Un argumentaire
 - Un modèle de feuille de route SI / schéma directeur adapté au médico-social prêt à remplir, annoté d'explications de méthode
 - Le modèle de cahier des charges pour une assistance à la rédaction de sa feuille de route SI
- Comprendre quelles sont les instances de gouvernance du SI à mettre en place à minima
 - Les éléments pour comprendre

l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2796>



**EVALUER LA MATURITÉ SI
DE MON ESMS**

Autodiagnostic de maturité d'un ESMS et
check-list des actions à mener



**MÉTHODE DE
DÉPLOIEMENT DU DUI**

**Pour un chef de projet SI
dans un contexte multi-ESMS/OG**

**Pour un directeur d'ESMS
dans un contexte multi-ESMS/OG**

- Synthèse méthodologique et documents types (planning notamment)
- Check-list des actions à mener au regard de cette méthode et livrables associés



BOÎTE À OUTILS

Documents complémentaires :
communication, déploiement, formation, pilotage, processus, stratégie, etc.

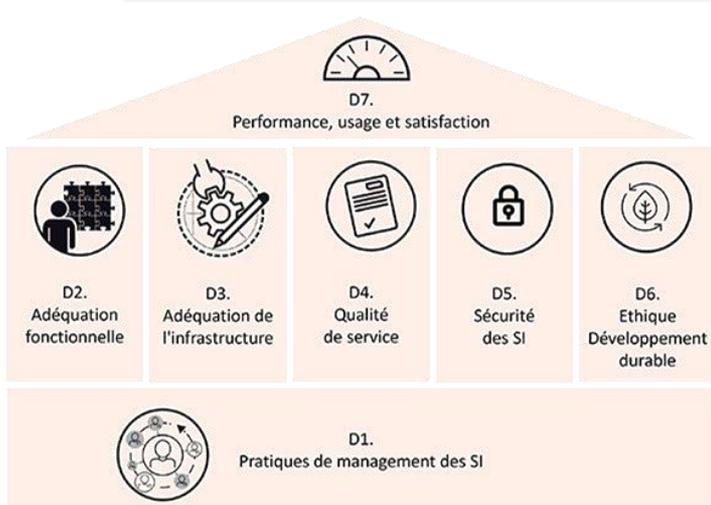
l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale



<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2835>

2 autodiagnostic

- Définir le niveau de gestion SI d'un organisme gestionnaire médico-social
- Compétences de l'équipe SI



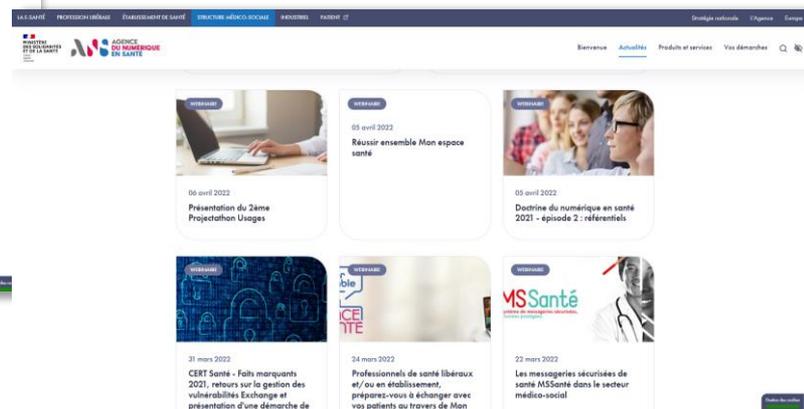
**Des outils et guides
adaptés au secteur MS**

➤ **Catégorisés en 7 dimensions de gestion SI**

Le nouveau site de l'ANS avec un parcours dédié pour le secteur médico-social



Une offre de webinar et de documentation dédiée pour le secteur et en évolution constante



- SESAN est le **Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs)** d'Île-de-France depuis 2008.
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) depuis 2020.
- **Opérateur privilégié et historique de l'ARS Ile-de-France** pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale e-Santé



340
Adhérents

Au 31/01/2021



13 collèges

représentatifs des structures et
professionnels de santé d'Île-de-
France

(représentants des fédérations
hospitalières, médico-sociales,
des associations de
professionnels libéraux, de
l'Assurance Maladie et de l'ARS
IdF)



SERVICES SOCLE
DEPLOIEMENT
CYBERSECURITE
TELESANTE
IDENTITOVIGILANCE
INTEROPERABILITE
DOSSIER USAGER
INFRASTRUCTURES
IMAGERIE
PARCOURS PATIENT



Prochaines étapes : actions de communication régionales à venir

Des sessions de questions/réponses
micro ouverts

Une présentation détaillée des services et
référentiels socle et leur usage

Des formats spécialisés acquisition /
mise en conformité

Des temps d'échange pour les porteurs
de projets retenus en 2021



Plus d'informations prochainement sur :
<https://segurnumerique.sante-idf.fr/>





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



- ANNEXES -



Prestations financées pour les solutions référencées Ségur

Détails des prestations éligibles et non éligibles au dispositif SONS

La prestation Ségur financée par l'Etat au bénéfice des ESSMS couvre 6 dimensions :

**Licence
d'utilisation** sur
le périmètre
couvert par le
DSR

Frais
d'installation,
de
configuration,
de **qualification**

**Maintenance
corrective** du
périmètre
couvert par le
DSR

Formation des
professionnels
de santé

**Suivi du projet et
livraison de la
documentation**

**Accompagnemen
t à l'obtention
d'un certificat
logiciel de type
organisation,**
quand nécessaire

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée



Détails du barème des financements SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Tranche	Nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire		Barème SONS En € TTC
	Borne inférieure	Borne supérieure	
A	1		4 000 €
B	2	4	2 920 €
C	5	10	2 190 €
D	11	19	1 643 €
E	20	99	1 232 €
F	100	+	1 133 €

- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des commandes de solutions référencées passées par les OG. **Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à ce financement.**
- La Prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, qui ne peut être conditionnée par le Fournisseur :
 - A un réengagement contractuel du Client final ;
 - A la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final.

Modalités de versement du financement pour les solutions référencées Ségur

1

Autorisation du financement et versement d'une avance de 30%



Conditions de versement

- Transmission du **bon de commande** de la Prestation Ségur, **validé par l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur (signature manuscrite ou électronique).
- Si commande sous condition de référencement de la solution : **pas plus de 120 jours calendaires** entre la passation de la commande et la date de soumission d'un dossier complet de demande de référencement à l'ANS (attention, aucun versement n'est effectué tant que la solution n'est pas référencée Ségur).

2

Versement du solde de 70%



Conditions de versement

- Transmission de la **copie de la facture émise pour l'organisme gestionnaire bénéficiaire** de la Prestation Ségur.
- Transmission de **l'attestation de Vérification d'Aptitude (VA)**, attestant du bon fonctionnement de la solution.



- L'attestation de VA est signée par le responsable de l'OG (signature avec certificats CPx, avec identification électronique par Pro Santé Connect, par certificat logiciel RGS, ou signature électronique de niveau minimum eIDAS simple).
- Elle atteste de l'atteinte des seuils suivants :
 - Le déploiement DUI dans chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG
 - La fourniture du tableau de bord demandé dans l'exigence TBB.1 avec des indicateurs dont la valeur serait différente de zéro pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG
 - La fourniture des trois indicateurs du programme ESMS numérique : taux de dossiers actifs, taux de dossier actifs avec un projet personnalisé et taux de dossiers actifs ayant au moins un événement ; ceci pour chacun des ESSMS concernés par la commande de l'OG.

Les mentions complètes qui doivent figurer sur le bon de commande ou sur l'attestation de vérification d'aptitude sont présentées dans le **guide pratique SONS**.

C'est donc l'organisme gestionnaire qui valide la fin du projet pour débloquer les financements aux éditeurs

Calendrier à respecter

12 février 2022

Parution au JO de l'arrêté ministériel MS1* pour la vague 1

31 décembre
2023

31 mars
2024



17 mai 2022

2nd semestre
2022

Ouverture

- Lancement du SONS pour la vague 1 du couloir Médico-social **MS1*** (PA, PH, DOM)
- Les commandes de Prestations Ségur sont éligibles à compter de cette date

Lancement du SONS pour la vague 1 **MS2*** (PDS et PDE)

Lancement du SONS pour la vague 1 **MS3*** (AHI et PJM)

Fermeture

- Fin de la période de réception des demandes de financement et de paiement d'avance
- Toute demande déposée par un éditeur postérieurement à cette date est irrecevable : la commande doit être passée par l'organisme gestionnaire avant cette date

Clôture

- Fin de la période de réception des demandes de paiement (solde)
- Toute demande postérieure est irrecevable : la VA doit être signée par la structure cliente avant cette date
- Remboursement de l'avance par l'éditeur en cas de non-réalisation de la prestation à cette date

Les Prestations Ségur doivent impérativement être réalisées de telle sorte que la demande de paiement du solde correspondant à la Prestation puisse être transmise à l'ASP au plus tard à la date de clôture.

* MS1 correspond aux ESMS des domaines Personnes âgées, Personnes en situation de handicap et Acteurs du domicile. Un arrêté MS2 sera publié au printemps 2022 pour les domaines Protection de l'Enfance et Personnes en difficultés Spécifiques et un arrêté MS3 sera publié en fin d'année pour les domaines Accueil, hébergement et insertion et Protection juridique des majeurs.